



Numérique - AMI Destinations digitales

Renforcer les savoir-faire en marketing digital des réseaux.

90% des achats de séjours touristiques (de façon directe et indirecte), tant pour les Français que pour les clientèles internationales, se réalisent sur Internet.

Aujourd'hui, si les réseaux territoriaux sont pleinement impliqués dans la protection de leurs actifs naturels, culturels ou patrimoniaux, ils investissent encore trop peu dans le numérique pour valoriser leurs démarches. Certains réseaux d'offres, de leur côté, manquent encore d'expertises et de moyens pour favoriser la notoriété et la vente en ligne.

Responsables de réseaux de territoires ou de réseaux d'offres, cet AMI vous accompagne dans la prise en compte des enjeux de transition numérique en finançant des parcours de professionnalisation, des diagnostics de performances et/ou des plans marketing digitaux en France et à l'étranger.

AMI clos - Connaître les 11 lauréats retenus

- [Télécharger le document AMI Destinations digitales 2023 lauréats](#) PDF – 60.3 Ko

Chaque lauréat bénéficiera d'une subvention pouvant atteindre 125 000 euros maximum (sauf décision exceptionnelle du jury) facilitant le financement.

Sont éligibles : les réseaux territoriaux ou réseaux d'offres domiciliés sur le territoire national ou dans les outre-mer, fédérant a minima 15 destinations, sites, équipements...

Cet AMI s'adresse aux personnes morales que sont :

- les fondations et associations de droit privé
- les GIP/GIE et autres formes de groupements

Appel à manifestation d'intérêt clos.

Pour toute information sur le présent AMI: Destinations-digitales@atout-france.fr